

**RÈGLES OFFICIELLES DU CONCOURS :
CONCOURS D'IDÉES DE SCÉNARIO « THE INSIDE MAN » (2026)**

CE CONCOURS EST EXCLUSIVEMENT OUVERT AUX ADMINISTRATEURS AUTORISÉS ET AUX EMPLOYÉS ACTUELLEMENT EN POSTE AUPRÈS D'UN EMPLOYEUR AYANT UN ABONNEMENT ACTIF DE KNOWBE4. AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER AU CONCOURS OU POUR GAGNER. LA PARTICIPATION EST NULLE DANS LES JURIDICTIONS EXCLUES LISTÉES À LA SECTION 2.2 ET PARTOUT OÙ LA LOI L'INTERDIT. VEUILLEZ CONSULTER LA SECTION 2 POUR TOUS LES DÉTAILS RELATIFS À L'ÉLIGIBILITÉ.

1. ORGANISATEUR :

Le présent concours est organisé par **KnowBe4, Inc.**, situé au 33 N. Garden Ave., Suite 1200, Clearwater, FL 33755, États-Unis (ci-après l'« Organisateur »).

2. ADMISSIBILITÉ :

2.1 Participants admissibles : Ce concours est uniquement ouvert aux personnes qui, au moment de leur participation, sont :

- (a) Résidents légaux des États-Unis (y compris D.C.), du Canada (à l'exclusion du Québec), du Royaume-Uni, de l'Irlande, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Suisse, de la France, de la Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg, de la Suède, de la Norvège, de la Finlande, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de Chypre, de Singapour, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ;
- (b) Âgés d'au moins 18 ans (ou de l'âge de la majorité dans leur juridiction de résidence) ;
- (c) Des employés actuellement en poste (y compris les administrateurs autorisés) auprès d'un employeur ayant un abonnement actif de KnowBe4, inscrits avec une adresse e-mail professionnelle valide et ayant obtenu l'autorisation de participer de la part de leur employeur (le « **Participant** »).

2.2 Juridictions exclues : Il est précisé que ce concours est INVALIDE en Italie, en Espagne, au Portugal, au Danemark, en Pologne, en République tchèque, en Hongrie, en Roumanie, en Bulgarie, en Grèce, en Croatie, en Slovénie, en Slovaquie, au Japon, au Brésil, en Argentine, au Chili, dans la province de Québec (Canada) et partout ailleurs où il est interdit par la loi.

- 2.3 **Permission de l'employeur requise :** Le Participant reconnaît qu'il participe en sa qualité professionnelle. En soumettant une participation, le Participant déclare et garantit que :
- (a) Sa participation et l'acceptation potentielle d'un prix ne violent pas les politiques internes, les codes de conduite ou les réglementations anti-corruption/cadeaux de son employeur ;
 - (b) Il a obtenu toutes les permissions nécessaires de son employeur pour participer.
- 2.4 **Employés du secteur public/gouvernemental :** Les employés des agences gouvernementales ou des institutions publiques sont responsables de s'assurer que leur participation est conforme à toutes les lois applicables en matière d'éthique et de passation des marchés. L'Organisateur se réserve le droit de demander une preuve écrite de l'autorisation de l'employeur avant d'attribuer un prix.
- 2.5 **Parties exclues :** Les employés, consultants, entrepreneurs indépendants, dirigeants et administrateurs de l'Organisateur, de ses sociétés affiliées, agences de publicité, ainsi que les membres de leur famille immédiate (conjoint, frères et sœurs, enfants, parents) ou les membres de leur foyer ne sont pas éligibles.
- 2.6 **Conformité aux sanctions :** L'offre et l'acceptation du Prix sont soumises à diverses mesures de sanctions économiques et autres mesures commerciales restrictives administrées par les États-Unis et d'autres gouvernements applicables, y compris, sans limitation, les lois et réglementations sur les sanctions économiques appliquées par le Bureau de contrôle des actifs étrangers (« OFAC ») du département du Trésor américain (31 C.F.R. §§ 500 et suiv.).

3. CALENDRIER

- 3.1 **Période du concours :** La « **Période du concours** » commence le 2 mars 2026 à 00 h 00, heure de l'Est américaine (« ET »), et se termine lors de l'annonce des gagnants le 12 mai 2026. L'horloge de la base de données de l'Organisateur fera foi pour déterminer l'heure officielle du concours.
- 3.2 **Phases du concours :** Les phases du concours sont les suivantes :
- **Dépôt des candidatures :** 2 mars 2026, à 00 h 00 min ET – 20 mars 2026, à 23 h 59 min ET.
 - **Période d'évaluation (sélection du Top 10) :** 21 mars – 22 mars 2026.
 - **Période de vote de la communauté :** 23 mars 2026 – 24 mars 2026.

- **Annonce des finalistes** : Aux alentours du 27 mars 2026.
- **Annonce du Grand Prix** : 12 mai 2026 (lors de l'avant-première).

4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

4.1 **Soumettre une participation** : Pour participer, les participants admissibles doivent remplir le formulaire d'inscription officiel disponible à l'adresse suivante : www.insideman.knowbe4.com, et soumettre les éléments suivants (collectivement, la « **Participation** »):

- **Informations sur le participant** : Nom complet, employeur actuel (organisation), adresse e-mail professionnelle valide et pays de résidence.
 - o Remarque : Les adresses e-mail personnelles (par exemple, Gmail, Yahoo) ne seront pas acceptées et entraîneront la disqualification.
- **Concept de l'épisode** : Une description écrite d'une idée originale pour un épisode autonome de *The Inside Man*.
- **Cadre** : Une description du décor ou du lieu.
- **Valeur dramatique** : Une explication de ce qui rend l'idée unique et adaptée à un récit visuel.
- **Ressources facultatives** : Texte d'accompagnement, storyboards ou images (si applicable).

4.2 **Limite de participation** : Une (1) seule inscription par participant admissible.

4.3 **Langue** : Toutes les participations doivent être soumises en anglais.

5. JURY ET SÉLECTION DU GAGNANT

5.1 Ce concours repose sur les compétences. Le hasard ne joue aucun rôle dans la détermination des finalistes. Les gagnants seront déterminés en deux étapes :

Étape 1 : Sélection du Top 10 (100 % du score du jury) Un panel de juges qualifiés déterminés par l'Organisateur (« Juges ») évaluera toutes les participations admissibles selon les critères pondérés suivants :

- **Originalité et créativité (40 %)** : Originalité du concept et du cadre.
- **Pertinence par rapport aux thèmes de la cybersécurité (30 %)** : Adéquation avec le ton de la série *The Inside Man* et les objectifs pédagogiques.

- **Potentiel dramatique et valeur de divertissement (30 %) :** Tension narrative et qualité de la narration. Les 10 participations ayant obtenu les meilleures notes passeront à l'étape 2.

Étape 2 : Sélection des finalistes (80 % vote de la communauté / 20 % note du jury) Les 10 meilleures participations seront publiées sur le forum de la communauté KnowBe4 pour examen par les pairs. Les gagnants des prix de finaliste seront déterminés par un score composite (score global pondéré) :

- **Vote de la communauté (80 %) :** Basé sur le nombre total de votes vérifiés reçus de la part des membres éligibles de la communauté.
- **Réévaluation du jury (20 %) :** Basée sur la réévaluation par les Juges de la faisabilité et de la qualité de la production.
- En cas d'égalité, la participation ayant obtenu le score d'« originalité » le plus élevé lors de l'étape 1 sera déclarée gagnante.

5.2 Conduite et intégrité : L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier tout participant qu'il juge coupable de : (a) manipuler le processus de participation ou le fonctionnement du concours (y compris l'achat de votes ou l'utilisation de bots/scripts) ; (b) agir en violation du présent règlement officiel ; ou (c) agir de manière déloyale, perturbatrice, abusive ou harcelante envers d'autres participants ou l'Organisateur. Toute tentative de nuire au bon fonctionnement légitime du concours peut constituer une violation du droit pénal et civil, et l'Organisateur se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi.

6. PRIX

6.1 Prix des finalistes (3 gagnants) : Trois (3) finalistes recevront un voyage pour l'avant-première de la saison 7 de *The Inside Man* à Orlando, en Floride.

- **Inclus :**
 - o **Billets d'avion :** Transport aérien aller-retour en classe économique pour chaque gagnant vers Orlando, en Floride. L'Organisateur couvrira les frais de vol à hauteur d'un maximum de **3 000 USD par personne**. Les frais de billet d'avion excédant cette limite sont à la charge exclusive du gagnant.
 - o **Hôtel :** Hébergement à l'hôtel pour **trois (3) nuits** (chambre et taxes uniquement) à l'**Orlando World Center Marriott** (ou équivalent). Valeur estimée à environ **1 250 USD**.

- o Accès à l'événement : Frais d'inscription et billets pour l'avant-première de la saison 7 de *The Inside Man* et pour la conférence KB4-CON (Valeur : **400 USD**).
- **Dates de voyage** : Les gagnants doivent être disponibles pour voyager du 11 au 14 mai 2026 (arrivée la veille de l'avant-première et départ le dernier jour de la conférence). Ces dates sont sujettes à modification par l'Organisateur.
- **Valeur marchande approximative (« VMA »)** : La valeur totale estimée du prix du finaliste est de **4 650 USD par personne**. La valeur réelle dépend du point de départ et des tarifs du marché. Le gagnant ne pourra prétendre à aucune compensation en cas de différence entre les coûts réels et la valeur marchande annoncée (VMA).

6.2 **Grand Prix (1 gagnant)** : Le gagnant du Grand Prix (sélectionné parmi les finalistes) recevra le lot attribué aux finalistes décrit ci-dessus, ainsi que :

- **Production** : Le concept soumis par le gagnant sera adapté et produit sous la forme d'un épisode autonome au format court de la série *The Inside Man* (sortie prévue en 2027).
- **Valeur** : L'élément « Production » du prix consiste en une opportunité professionnelle et une mention au générique. Les coûts de production engagés par l'Organisateur représentent des dépenses commerciales directes pour l'Organisateur et ne constituent pas un avantage imposable ou une valeur marchande indépendante pour le gagnant. Par conséquent, la valeur imposable du Grand Prix est limitée à la valeur marchande annoncée (VMA) du forfait de voyage du prix du finaliste (4 650 USD).
- **Mention** : Le gagnant recevra la mention « D'après une idée de » (ou similaire) dans l'épisode, sous réserve des exigences de production.

6.3 **Conditions du prix** : Les prix sont décernés « EN L'ÉTAT », sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, de la part de l'Organisateur (y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande, d'habitabilité ou d'adéquation à un usage spécifique). L'Organisateur n'est pas responsable de l'annulation ou du report de l'événement ou des retards de voyage. Les prix ne sont pas transférables et aucun remplacement ne sera effectué, sauf décision contraire de l'Organisateur.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CESSION

7.1 **Cession des droits** : Le Participant accepte que sa participation soit soumise à l'Organisateur en vue d'un usage commercial. En soumettant

une participation, le Participant cède, transfère et concède irrévocablement à l'Organisateur l'intégralité des droits, titres et intérêts relatifs à ladite participation, y compris tous les droits d'auteur, marques commerciales et autres droits de propriété intellectuelle, dans le monde entier et à perpétuité.

- 7.2 **Œuvre de commande** : Dans la mesure où la participation comprend du matériel protégé par le droit d'auteur, elle sera considérée comme une « œuvre de commande » réalisée pour le compte de l'Organisateur. Si la participation ne peut être qualifiée d'œuvre de commande, la cession prévue à la section 7.1 s'applique.
- 7.3 **Renonciation aux droits moraux** : Le Participant reconnaît que l'Organisateur peut réécrire, adapter, modifier ou changer radicalement la participation pour les besoins de la production. Par la présente, le Participant renonce à tout « droit moral » ou droit à l'intégrité et à l'attribution concernant sa Participation et accepte de ne pas s'opposer à toute modification dans la limite du droit applicable.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 8.1 **Fiscalité** : Les gagnants sont responsables du paiement des impôts liés à leur prix. Lorsque la loi l'exige, l'Organisateur peut délivrer un formulaire IRS 1099 (ou son équivalent étranger) pour la valeur marchande réelle du prix attribué, laquelle peut différer de la valeur estimée.
- 8.2 **Publicité** : Sauf si la loi l'interdit, l'acceptation d'un prix constitue une autorisation pour l'Organisateur d'utiliser le nom, l'image, la voix, les opinions et les détails de la participation du Gagnant à des fins promotionnelles sans compensation supplémentaire.
- 8.3 **Clause de renonciation et limitation de responsabilité** : En participant, le Participant accepte de libérer et de dégager de toute responsabilité l'Organisateur, ses sociétés affiliées et leurs dirigeants, administrateurs, employés et agents respectifs (les « **Parties libérées** ») contre toute réclamation ou action en justice découlant de la participation au Concours ou de la réception ou de l'utilisation de tout prix, y compris, mais sans s'y limiter : (a) toute intervention humaine non autorisée dans le Concours ; (b) les erreurs techniques liées aux ordinateurs, serveurs, fournisseurs ou lignes téléphoniques ou réseau ; (c) les erreurs d'impression ; (d) le courrier perdu, en retard, non affranchi, mal acheminé ou non livrable ; (e) les erreurs dans l'administration du Concours ou le traitement des participations ; ou (f) les blessures ou dommages à des personnes ou des biens. **EN AUCUN CAS LES PARTIES RELÂCHÉES NE POURRONT ÊTRE TENUES POUR RESPONSABLES DE DOMMAGES INDIRECTS, INCIDENTELS, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS.**

AVERTISSEMENT : Pour les résidents du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de l'Union européenne : Rien dans le présent règlement officiel ne limite ou n'exclut la responsabilité de l'Organisateur en cas de décès ou de dommages corporels causés par sa négligence, de fraude ou de toute autre responsabilité qui ne peut être limitée ou exclue par la loi locale applicable.

- 8.4 **Force majeure :** L'Organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre ou mettre fin au concours si une fraude, des défaillances techniques ou tout autre facteur échappant à son contrôle raisonnable (y compris, mais sans s'y limiter : incendie, inondation, ouragan, épidémie, tremblement de terre, guerre, grève ou tout autre « cas de force majeure ») compromet l'intégrité ou le bon fonctionnement du concours. Dans un tel cas, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer les prix parmi les participations admissibles reçues jusqu'au moment de l'interruption, selon les critères de sélection prévus.
- 8.5 **Divisibilité :** Si une disposition du présent règlement est jugée invalide ou inapplicable, les autres dispositions resteront en vigueur et seront interprétées comme si la disposition invalide ou illégale n'était pas contenue dans le présent document.
- 8.6 **Liste des gagnants :** Pour obtenir la liste des gagnants, les personnes intéressées doivent envoyer une enveloppe pré-affranchie avec leur adresse (format professionnel), à l'adresse suivante : KnowBe4, Inc., à l'attention du Dépt. juridique – « The Inside Man Contest Winners », 33 N. Garden Ave., Suite 1200, Clearwater, FL 33755, États-Unis. Les demandes doivent être reçues au plus tard soixante (60) jours après la fin de la période du concours.

Pour les résidents du Royaume-Uni et de l'Australie : Le nom de famille et le pays des finalistes et du gagnant du Grand Prix seront publiés sur le forum de la communauté KnowBe4 pendant une période de trente (30) jours suivant la sélection.

9. LITIGES ET DROIT APPLICABLE

Le présent concours est régi par les lois de l'État de Floride, aux États-Unis, sans tenir compte des principes de conflit de lois. En participant, le Participant accepte que tout litige soit résolu individuellement, sans recours à une action collective, exclusivement devant un tribunal situé dans le comté de Hillsborough, en Floride.

Pour les résidents de l'UE/du Royaume-Uni : Ce choix de loi ne vous prive pas de la protection qui vous est accordée par les dispositions auxquelles il n'est

pas possible de déroger par accord en vertu de la loi du pays où vous avez votre résidence habituelle.

10. DIVERGENCES LINGUISTIQUES

Le présent règlement officiel peut être traduit dans d'autres langues (par exemple, l'espagnol ou l'allemand) pour plus de commodité. En cas de divergence entre la version anglaise et une version traduite, la version anglaise prévaudra, sauf si la législation locale (par exemple, en France) l'interdit.

11. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES PAR PAYS

Les conditions suivantes s'appliquent aux participants résidant dans les juridictions spécifiées et remplacent toute condition contradictoire du présent règlement officiel :

- 11.1 **Pour les résidents du Canada :** En plus des critères de sélection, tout gagnant potentiel résidant au Canada devra répondre correctement, dans un temps limité et sans assistance d'aucune sorte (mécanique ou autre), à une question d'arithmétique qui lui sera posée par téléphone ou par courriel, afin d'être déclaré gagnant. Le fait de ne pas répondre correctement à cette question entraînera la disqualification.
- 11.2 **Pour les résidents d'Allemagne :** La responsabilité de l'Organisateur en cas de légère négligence est limitée aux dommages prévisibles typiques de ce type de contrat.
- 11.3 **Pour les résidents de France :** Ce règlement officiel est disponible en français. En cas de conflit entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra pour les résidents français. Les participants ont le droit d'engager une procédure de médiation en cas de litige.

12. CONFIDENTIALITÉ

Les informations collectées auprès des Participants sont soumises à la politique de confidentialité de l'Organisateur : <https://www.knowbe4.com/legal/website-privacy-notice>. Les données personnelles ne seront utilisées que pour l'administration de ce concours et la vérification des participants. Le Participant peut retirer son consentement à tout moment en contactant privacy@knowbe4.com, mais cela peut le disqualifier du concours.